

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment  
Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le lundi 15 AVRIL à 19 heures  
Selon convocation du 11 avril 2024 sous la présidence de Mr ROUET Jean Louis Maire

Membres	09
Présents	07
Représenté	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	
Abstentions	

MR DAUBY Pascal a été élu secrétaire

PRESENTS :- MANNEQUIN Aurélie- DAUBY Marie José  
MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, TREVISIOL Guillaume - ROULET Mickaël,  
DAUBY Pascal

ABSENTS : MORGAT-FABRE Cyril, BEVIN Danièle

COMPTE RENDU RÉUNION DU 20 MARS 2024 :

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 12 en date du 15 avril 2024 portant sur « VOTE DU BUDGET EAU 2024 »

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 eau et assainissement, il s'élève à 144 968.81 € en section de fonctionnement et à 143 303.76 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté.

Reçu à la Préfecture le 29 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 13 en date du 15 avril 2024 portant sur « TARIFS EAU 2024 »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 AVRIL 2023 fixant le prix du m<sup>3</sup> à 1.48 €. Il indique la nécessité de réviser le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable. Il propose de réviser les tarifs ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier 2024

PART DE LA COLLECTIVITÉ EAU POTABLE :

Abonnement annuel inchangé : 25 €

Prix du m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 1.48 € passage à 1.58 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024

PART DE LA COLLECTIVITÉ ASSAINISSEMENT :

Abonnement annuel inchangé : 90 €

Prix du m<sup>3</sup> consommé inchangé : 0.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> de

0.10 centimes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Reçu à la Préfecture le 29 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024- 14 en date du 15 avril 2024 portant sur « VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION »

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune, en section fonctionnement, il s'élève à 506 976.09 € et en section d'investissement à 182 508.13 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté

Il propose de fixer les taux d'imposition 2024 à :

Taxe foncière bâti : 35.77 %

Taxe foncière non bâti : 43.40 %

Taxe habitation : 6.81 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et soumis au vote votant 07, exprimés 07, pour 6, contre 1.

Reçu à la Préfecture le 29 avril 2024

